



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

La question des réfugiés juifs dans la presse belge 1938-1939

Yannik van Praag
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Décembre 2018

Nous assistons actuellement en Europe à une chasse à l'homme d'un genre spécial : la chasse à l'étranger. Dans la plupart des pays, les lois contre les étrangers sont renforcées. Dans un grand nombre de villes, des rafles monstrueuses sont organisées. Malheur à l'étranger dont le passeport n'est pas en règle. Il sera décrété « indésirable » et emprisonné ou acheminé vers la frontière.

La xénophobie n'est pas un mal nouveau, loin de là. Mais jusqu'à ces derniers temps, elle était considérée comme une maladie honteuse, et les peuples civilisés mettaient un point d'honneur à prouver qu'ils n'en étaient point atteints. Actuellement, le fait d'ameuter l'opinion publique contre les étrangers est considéré dans certains milieux comme une vertu civique. (*Le Peuple*, 23 juin 1938)

La question des réfugiés qui fuient l'Allemagne nazie est omniprésente dans la presse belge à la fin des années 1930. Nous avons dépouillé quelques quotidiens représentatifs de la presse francophone¹, depuis l'Anschluss (mars 1938), jusqu'à l'éclatement de la guerre (septembre 1939), afin de rendre compte de cette réalité. Pourquoi cette période ? Parce que les politiques antisémites au sein du Reich connaissent alors un fort durcissement et l'exode des Juifs prend un caractère massif. Ils fuient bien sûr l'Allemagne et les territoires nouvellement annexés par celle-ci, mais aussi les pays d'Europe centrale où l'antisémitisme d'État connaît un puissant essor.

En Belgique, les discours hostiles aux Juifs se multiplient également. C'est durant les années 1930 que naissent des organisations spécifiquement antisémites, telles que REX, la Légion nationale, le VNV ou le Verdinaso. Mais les positions contre les Juifs ne se limitent pas à ces mouvements. L'antisémitisme est présent également au sein de la société plus modérée, surtout dans les milieux catholiques et nationalistes (belges et flamands) et, dans une mesure sensiblement moindre, à gauche et dans le monde syndical. Ce durcissement ira croissant avec l'afflux des réfugiés qui tentent péniblement de franchir nos frontières.

La lecture de la presse quotidienne est révélatrice du clivage grandissant de la société belge sur la question des réfugiés. Nous nous arrêterons plus spécifiquement sur le cas des réfugiés juifs. Ils constituent l'ensemble le plus nombreux, celui qui a généré les débats les plus vifs. Il faut bien sûr rappeler qu'ils ne sont pas les seuls à chercher refuge chez nous. La Belgique

¹ Il s'agit pour l'essentiel de : *La Libre*, *Le Soir*, *Le Peuple*, *Le pays réel* et *La Voix du Peuple*, mais des coups de sonde ont été effectués dans d'autres titres selon les événements.

voit aussi arriver sur son sol de nombreux réfugiés politiques, d'Europe centrale, mais aussi d'Italie et d'Espagne².

L'attribution du Prix Nobel de la paix en décembre 1938 à l'Office international Nansen pour les réfugiés est significative d'une réalité devenue centrale depuis la fin du premier conflit mondial. Créé en 1930 et succédant à la Haute Commission pour les réfugiés, il fournissait une assistance matérielle, juridique et financière à près d'un million de réfugiés à travers le monde. Après la prise du pouvoir par les nazis en Allemagne, il s'impliquera grandement à venir en aide aux masses de persécutés qui cherchaient à quitter l'Allemagne. Il délivra le fameux « passeport Nansen » (créé en 1922), document international remplaçant le passeport, qui permettait aux apatrides ou à ceux privés de leur passeport national d'entrer et de circuler dans les autres pays.

L'Allemagne se débarrasse de ses Juifs

Les départs de Juifs d'Allemagne connaissent des mouvements en dents de scie depuis janvier 1933. Après la panique engendrée par l'arrivée au pouvoir des nazis, ils sont en recul en 1934. Les raisons sont multiples : l'économie du Reich, trop fragile, ne pouvait se permettre un exode de grande ampleur ; les réactions internationales et l'image déplorable véhiculée à l'étranger, mais aussi probablement les résistances de la société allemande. Après la promulgation des lois de Nuremberg en septembre 1935, l'exode connaît une nouvelle hausse, mais c'est l'année 1938 qui constitue un tournant décisif³.

L'exclusion des Juifs de l'économie (« aryanisation » selon la terminologie nazie) est clairement mise à l'ordre du jour, avec dans son sillage une série de projets pour étrangler – et mettre la main sur – leur activité économique. Elle s'accompagne de mesures toujours plus stigmatisantes (obligation de porter le prénom Israël pour les hommes et Sarah pour les femmes, ou l'inscription en rouge de la lettre « J » sur les passeports), et d'une politique d'émigration forcée de plus en plus vigoureuse. Avec l'Anschluss, le Reich hérite d'une importante population juive, plus de 200 000 selon les critères de Nuremberg. Les Juifs autrichiens représentent alors 40 % des Juifs vivant sur tout le territoire du Grand Reich, la plupart d'entre eux vivent dans la capitale, Vienne, qui abrite alors la plus grande communauté juive germanophone. La politique antijuive y est pratiquée avec une rare brutalité, avec pour objectif de dépouiller les Juifs de tous leurs biens et de les forcer à quitter le pays sans un sou en poche. L'aryanisation qui était en principe, « volontaire » en Allemagne, prend en Autriche la forme d'une colossale extorsion. Le recours à toutes sortes de pressions amène de nombreuses personnes à liquider leurs biens pour des sommes bien en deçà de leur valeur réelle et à prendre le chemin de l'exil. L'Autriche est une sorte de terrain d'essai. Le responsable de ce programme d'émigration forcée est Adolf Eichmann, envoyé à

² À propos de ces derniers, voir notamment Maite Molina Mármol, « Les *Niños* pendant la guerre civile espagnole, déplacements et placements (le cas de la Belgique) », in *Témoigner, entre histoire et mémoire*, n° 110 (septembre 2011), https://www.auschwitz.be/images/_bulletin_trimestriel/110_molina-marmol.pdf

³ Les chiffres concernant ces départs ont fait l'objet de nombreuses discussions. L'historien Mark Wischnitzer propose le chiffre de 140 000 Juifs (sur 540 000) qui ont quitté l'Allemagne au début de 1938.

Vienne en mars. Il y organise un Bureau central pour l'émigration juive qui « facilite », entre août 1938 et juin 1939, l'émigration d'environ 110 000 Juifs autrichiens.

Le mode opératoire mis en place dans l'Autriche « rattachée » servira par la suite de modèle à la politique antijuive dans l'ensemble du Reich⁴ : coupler le départ des Juifs à un impitoyable système de prédation. L'annexion de l'Autriche sera suivie par le rattachement des Sudètes (septembre-octobre 1938) et le démembrement de la Tchécoslovaquie, avec la création du protectorat de Bohême-Moravie (mars 1939). Ces « succès » ont certainement amoindri le poids des considérations internationales sur la politique intérieure du Reich.

Mais les endroits où aller se font chaque jour plus rares et plus inaccessibles. Alors que le nombre d'exilés ne cesse de croître, la plupart des pays sont toujours plus réticents à les accueillir.

La question de ces réfugiés s'installe au cœur de la diplomatie internationale. Franklin D. Roosevelt, président des États-Unis, réclame la tenue d'une conférence internationale. Elle se tient du 6 au 15 juillet 1938 à Évian-les-Bains, sur les bords du lac Léman, réunissant les délégués de 32 nations (l'Allemagne, à l'origine de la crise, n'y participe pas) et les représentants de 39 organismes de secours privés. Elle ne débouche sur rien de concret, excepté la décision de créer un Comité intergouvernemental pour les réfugiés (IGCR, Inter-Governmental Committee on Refugees), organisme permanent chargé de prolonger ses travaux.

L'échec de la conférence – l'absence de solution apportée à ces dizaines de milliers de réfugiés – sera un argument de choix pour les nazis. Leur presse exulte : « Juifs à vendre – même à bas prix, personne n'en veut. »⁵

La Belgique participe à la conférence. Le porte-parole de sa délégation est Robert de Foy, administrateur de la Sûreté publique, qui se contentera, comme la plupart des autres intervenants, de déclarations de pure forme axées sur l'impossibilité pour le pays d'accueillir cette immigration. La conférence d'Évian est caractéristique d'une tendance au repli et de l'impasse dans laquelle se trouve la communauté internationale. Une note de la Sûreté publique de mai 1939 (certainement approuvée par de Foy) juge que l'immigration est désormais devenue un véritable problème économique et sociétal et risque, à terme, de devenir une question de sécurité nationale⁶.

La Nuit de Cristal déclenche une nouvelle vague d'émigration désespérée. Les réfugiés se pressent aux frontières du Reich, des bateaux sillonnent les océans, dans des conditions angoissantes, souvent dramatiques. Mais les portes se ferment inexorablement, que ce soit dans les pays frontaliers, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Palestine, en Amérique du

Voir : Hans Safrian, « L'accélération de la spoliation et de l'émigration forcée. Le "modèle viennois" et son influence sur la politique antijuive du Troisième Reich en 1938 », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 186, (2007/1), p. 131-163, <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2007-1-page-131.htm>

⁵ Raphaël Delpard, *La Conférence de la honte. Évian, juillet 1938*, Paris, Michalon, 2015, p.165.

⁶ Rudi Van Doorslaer (dir.), Emmanuel Debruyne, Frank Seberichts, Nico Wouters, *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Cegesoma, 2007, p. 77-78.

Sud, les exilés sont impitoyablement refoulés. Les pogroms de novembre 1938 sont suivis de nouvelles mesures plus implacables que jamais afin d'organiser l'exclusion et la spoliation des communautés juives. Le 4 juillet 1939, les Juifs sont contraints de s'affilier à la Reichsvereinigung der Juden in Deutschland (Association nationale des Juifs en Allemagne), destinée à favoriser leur départ et à rendre l'Allemagne totalement *Judenrein*, c'est-à-dire épurée de toute présence juive.

Les réfugiés en Belgique⁷

L'accueil de ces réfugiés divise la société belge et l'opinion publique y est de plus en plus sensible. Face à ceux qui s'activent (intellectuels, politiques et groupes de pression les plus divers) pour une politique d'accueil volontaire, ceux qui réclament un durcissement sévère et une fermeture radicale des frontières donnent aussi de la voix. Les nouveaux afflux de 1938-1939 embarrassent de plus en plus les autorités belges. Non seulement les réfugiés sont plus nombreux et plus démunis que les précédents, mais l'espoir de trouver une solution internationale semble s'évanouir. Début 1938, la Sûreté publique évalue le nombre d'illégaux qui pénètrent en Belgique à 300 à 400 par mois. En juillet, ce nombre passe à 1 000. Après une diminution temporaire, conséquence d'une politique draconienne de fermeture des frontières, il passe à 2 000 à la suite de la Nuit de Cristal. À la veille de la guerre, 25 000 réfugiés d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie résideraient en Belgique. Étant donné l'afflux et son caractère souvent clandestin, c'est évidemment une approximation.

La plupart des piliers politiques et philosophiques de la société belge sont touchés. La politique ferme du gouvernement est soutenue à droite, mais n'est pas rejetée par l'ensemble de la gauche. La question est bien sûr un terrain fertile pour l'extrême droite. Après l'échec de la conférence d'Évian, le gouvernement durcit encore sa position et, le 26 août, décide de ne plus tolérer d'entrées illégales d'immigrés juifs. Les migrants pris à la frontière sont systématiquement refoulés. Il procède également à des rafles à Anvers et Bruxelles, suivies d'expulsion de personnes arrêtées. Du 3 au 24 octobre, 251 réfugiés juifs sont arrêtés et enfermés à la prison de Forest. 151 d'entre eux sont rapatriés de force en Allemagne par la gendarmerie⁸.

Les comités d'assistance qui sont en première ligne sont particulièrement inquiets. Comme le Comité d'Aide et d'Assistance aux Victimes de l'Antisémitisme en Allemagne (CAAVAA), créé en 1933 (il devient le Comité d'Assistance aux Réfugiés juifs [CARJ] en 1938), avec à sa tête le professeur et juriste Max Gottschalk. Il vient en aide à des milliers de réfugiés, dont une partie poursuit sa route hors d'Europe, essentiellement vers la Palestine, les États-Unis ou l'Amérique du Sud. Ceux qui ont réussi à rejoindre le territoire belge, légalement ou illégalement, et qui sont soutenus par ce comité, sont temporairement protégés. Ils sont considérés comme en transit, et acceptés jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un pays d'asile, une

⁷ Pour des éléments plus étayés du contexte, voir *ibid.*, p. 45-99 et Jean-Philippe Schreiber, « L'accueil des réfugiés juifs du Reich en Belgique Mars 1933-septembre 1939 : le Comité d'Aide et d'Assistance aux Victimes de l'Antisémitisme en Allemagne », in *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n°3, (2001), p. 46-64.

⁸ Rudi Van Doorslaer (dir.), Emmanuel Debruyne, Frank Seberchts, Nico Wouters, *op.cit.*, p. 78.

tâche chaque jour plus difficile. Des réseaux d'entraide se mettent également en place à l'échelle internationale, comme Belhicem, un organisme créé en novembre 1939, qui coordonne les activités d'autres organisations européennes de réfugiés et à la tête duquel on retrouve également Max Gottschalk. Il a son siège rue Philippe de Champagne, en plein cœur de Bruxelles⁹. Mais ces comités et leurs annexes sont en permanence débordés et au bord de l'asphyxie financière.

Alors que la vague migratoire s'accroît à l'approche de la guerre, les frontières sont de plus en plus étanches. Le chômage, la peur des infiltrations ennemies et la montée de l'antisémitisme mènent à l'ouverture de camps de réfugiés à travers le pays (Merksplas, Marneffe, Marchin, Wortel). Les organisations juives qui apportent un secours matériel, juridique et économique aux réfugiés craignent que soit mis en péril l'équilibre précaire dans lequel se trouve la communauté juive déjà établie. Ce sont elles qui proposent en août 1938 d'ouvrir le camp¹⁰ de Merksplas¹¹ où les premiers réfugiés arrivent en octobre de la même année. Sa gestion est confiée à une commission d'Assistance aux Réfugiés juifs, qui regroupe des représentants des comités d'assistance juifs et des représentants de la Sûreté. Formellement, ces réfugiés sont considérés en transit. Il n'est pas question qu'ils restent en Belgique. Hormis l'effet dissuasif espéré et la volonté de tenir ces réfugiés éloignés des centres urbains, un autre objectif de ces centres est de fournir une formation professionnelle (artisanale, industrielle, agricole ou domestique) afin de faciliter leur émigration outre-Atlantique. Ces camps s'avèrent aussi une solution alternative aux expulsions.

La Belgique est alors marquée par une forte instabilité politique et l'attitude des autorités face aux réfugiés s'en ressent. Elle est marquée par de constantes hésitations, renforcées par le fait que chaque parti politique est tiraillé en interne sur la question. On voit se succéder des attitudes de tolérance et de fermeté au gré des événements internationaux. Au regard de la presse, il est indéniable que les persécutions suscitent une indignation générale. Les réactions au lendemain de la Nuit de Cristal ne laissent aucun doute. Cependant, l'arrivée massive de réfugiés génère d'innombrables craintes. Elles sont de nature économique, identitaire, sociale et politique, mais rarement ouvertement teintées du racisme biologique caractéristique des nazis.

Les regards sont de plus en plus braqués sur la situation dans les Cantons de l'Est où se pressent des milliers de réfugiés à qui l'on a tout pris. Après la Nuit de Cristal, il devient de plus en plus impensable pour le gouvernement de défendre ouvertement une politique d'expulsion. Par contre, la frontière est de plus en plus étanche.

Avec l'invasion de la Pologne par l'armée allemande le 1^{er} septembre 1939, à laquelle succèdent les déclarations de guerre de la France et de la Grande-Bretagne, la donne change. La menace internationale et la crainte de la présence d'une cinquième colonne entraînent une poussée xénophobe qui touche particulièrement les personnes d'origine allemande, même s'il

⁹ Lieven Saerens, *Rachel, Jacob, Paul et les autres. Une histoire des Juifs à Bruxelles*, Bruxelles, Mardaga, 2014, p. 38-39.

¹⁰ On trouve dans la presse de nombreuses dénominations : « camps », « centres », « colonies », « colonies de bienfaisance », « centre d'accueil juif », « centres de refuge », et même « camps de concentration ». Dans les faits, on est assez proche de l'acception de « centre fermé ».

¹¹ L'orthographe usuelle d'alors est Merxplas. Dans les citations, nous conserverons cette graphie.

s'agit d'opposants politiques ou de Juifs. Les pouvoirs publics prennent des mesures de surveillance plus strictes à leur égard. On estime qu'entre 25 et 30 000 réfugiés d'Allemagne sont présents en Belgique. Les pouvoirs du ministre de la Justice sont élargis et des centaines de clandestins sont placés de manière forcée dans des camps d'internement, dans des conditions plus strictes qu'avant la mobilisation. Aux préjugés « traditionnels » réservés aux étrangers, vient se greffer celui de menace pour la sécurité intérieure.

Encombrants pour le budget de l'État, louches aux yeux de la population et considérés comme une menace selon les conceptions de l'armée, les réfugiés juifs sont, en mai 1940, dans une situation plus précaire que jamais. En somme, ils sont devenus une gêne pour une nation qui s'apprête à lutter pour sa survie¹².

Le réfugié, cet indésirable

Un concurrent

Ce sont, sans conteste, les questions économiques qui font couler le plus d'encre. Si les craintes sécuritaires et identitaires sont davantage l'apanage de la droite et de l'extrême droite, celles qui touchent à l'emploi sont bien plus largement partagées et perceptibles dans l'ensemble du spectre politique. Les réfugiés sont perçus comme des concurrents dans un marché de l'emploi fragile. L'hostilité envers le travailleur juif est surtout répandue dans l'artisanat, le commerce et la petite industrie. La question est centrale et on pourrait multiplier les extraits de presse, de toutes tendances confondues, qui abordent la question, la plupart du temps dans une perspective négative, sinon catastrophiste.

Il n'y a cependant pas unanimité, comme en témoigne cette carte blanche de Louis de Brouckère¹³, à contrecourant de ce qui constitue la grande majorité des discours. Les questions qu'il soulève et les arguments qu'il utilise ont des accents de modernité. On les rencontre peu, mais ils ne sont pas totalement absents du débat.

On invoque, je le sais, la nécessité de protéger la main-d'œuvre nationale. Comme si, pour donner du travail à un homme, il fallait nécessairement en priver un autre homme ! [...] Certes, nous sommes étreints maintenant par le chômage. Mais il faudrait être d'une naïveté peu commune pour croire qu'il résulte du trop grand nombre des travailleurs, et qu'il suffirait de faire disparaître ceux qui ne trouvent pas de travail pour que les autres soient sûrs d'avoir désormais un emploi [...] Et rien ne peut être mieux calculé pour aggraver le mal que de rejeter vers un marché clandestin du travail déréglé et perturbateur, la masse croissante des étrangers qui pourraient nous aider si puissamment à restaurer l'économie du monde. (*Le Soir*, 25 juin 1938)

Dans *La Libre Belgique*, la concurrence que feraient ces réfugiés aux classes moyennes belges est la justification première pour défendre le verrouillage de nos frontières. Dans l'extrait ci-dessous, pointe un autre « péril » : l'agitation politique. Nous y reviendrons.

¹² Rudi Van Doorslaer (dir.), Emmanuel Debruyne, Frank Seberechts, Nico Wouters, *op.cit.*, p. 146.

¹³ Ce ténor socialiste signe périodiquement des tribunes libres dans *Le Soir*.

« Les Juifs autrichiens réfugiés en Belgique ? »

Un journal bruxellois a annoncé que de nombreux Juifs autrichiens – 900 paraît-il – se seraient réfugiés en Belgique depuis l'Anschluss. Nous croyons savoir de bonne source qu'il n'en est rien. Le département de la Justice aurait donné des instructions formelles afin d'éviter cet afflux d'émigrants. Le contraire eut été regrettable. Trop de réfugiés politiques ont déjà envahi notre territoire. Les uns, par leurs menées politiques, donnent bien du souci à la Sûreté publique. Les autres sont parvenus par des moyens souvent équivoques à ouvrir des boutiques qui font une concurrence bien inopportune à notre petit commerce. (*La Libre Belgique*, 2 avril 1938)

Les socialistes ne sont pas sourds à ces inquiétudes, comme en témoigne une carte blanche de Louis Bertrand en une du *Peuple* : « Les étrangers et l'hospitalité belge ». Le vieux leader socialiste se défend d'emblée, dans une longue introduction, de manquer d'esprit d'hospitalité, rappelant que la Belgique a, de tout temps, « été une terre d'asile pour les proscrits et persécutés de partout. » Plus loin, il s'interroge sur les immigrés qui quittent leur pays sans raison d'ordre politique. Ensuite, sous couvert de rendre compte de courriers qu'il a reçus, c'est un tout autre récit qui apparaît. Nous retranscrivons ici un large extrait, non seulement parce qu'il offre un bon exemple des craintes de l'époque, mais aussi parce qu'il est significatif de la gêne des socialistes sur la question.

On me signale par exemple, l'existence de « quartiers » habités par des étrangers de toutes les nations et qui, pour vivre, travaillent des métiers divers. Ces groupes vivent et logent ensemble dans une promiscuité désolante. Ils font leur popote qui, souvent, empeste la maison. On me cite un immeuble du centre-ville, une vieille maison de trois étages, où sont logées cinq ou six familles, hommes et femmes et une marmaille nombreuse. On y vit, on y loge et on y travaille, de la cave aux greniers !

Quels métiers ? Plusieurs : il y a des maroquiniers, des fabricants de fourrures, des gantiers, des fabricants de lingerie, etc., etc. On y travaille dur, du grand matin au soir, à la lumière... Sont à la besogne, les hommes, les femmes et les enfants de tout âge. Les articles fabriqués dans ces conditions antihygiéniques sont vendus à des magasins. D'autres sont vendus dans les foires et sur les marchés à des prix dérisoires. Ces malheureux font une terrible concurrence à nos ouvriers exerçant ces divers métiers quand ils ont de l'ouvrage... Mais beaucoup doivent chômer, forcément.

Ces étrangers, avec le colportage de ces articles vendus à des prix sans concurrence possible, font également une concurrence désastreuse à des centaines de commerçants, petits et moyens, ayant des loyers à payer, des impôts, et qui voient réduire chaque jour leur chiffre d'affaires.

Pareille situation peut-elle durer ? Des mesures ne s'imposent-elles point ? Sans doute, les remèdes sont difficiles à trouver et encore plus difficiles à appliquer.

Et n'oublions pas qu'à côté des gens qui travaillent dans les misérables conditions que nous venons de citer, il existe des milliers et des milliers d'autres étrangers qui ne travaillent pas, qui vivent de trafics divers, de vols, d'escroqueries et ayant déjà un casier judiciaire très chargé. (*Le Peuple*, 13 juin 1938)

De nombreux éléments ressortent de ce texte révélateur. Tout d'abord, son auteur n'est pas n'importe qui. Louis Bertrand, alors âgé de 82 ans, est l'un des fondateurs du POB, mais aussi du journal *Le Peuple*. C'est l'une des grandes figures du mouvement ouvrier belge. Le contexte politique belge est particulier lui aussi, puisque c'est un socialiste, Paul-Henri Spaak, qui est à la tête du gouvernement. Celui-ci est critiqué pour ses positions politiques (trop à droite), non seulement par les communistes, mais également par une large frange au sein de

son parti. On peut sans doute voir dans la démarche de Louis Bertrand un soutien à la politique du gouvernement vis-à-vis des réfugiés.

L'allusion à l'immigration juive de ce texte est assez transparente. Les métiers qu'il cite (maroquiniers, fourreurs, gantiers) sont typiques de l'artisanat pratiqué par les Juifs à Bruxelles. Sans parler du colportage et de sa représentation particulièrement négative. On peut par ailleurs supposer que lorsqu'il évoque ce quartier du centre-ville, il s'agit des Marolles. Le mode de (sur)vie qu'il dénonce était au cœur du discours socialiste de ses débuts (les conditions de logement, l'exploitation des enfants et le travail à domicile). Mais ici, loin de ses premiers écrits, transparait le dédain, sinon le mépris (« Ils font leur popote qui, souvent, empeste la maison. ») Quand il s'interroge sur les solutions, il botte en touche : « difficile à trouver et encore plus difficile à appliquer. » Tout aussi révélateur est le dernier paragraphe où l'étranger apparaît comme un voleur, un fainéant et un escroc.

Mais ce que le texte pointe avant tout, c'est l'étranger en tant que concurrent, que ce soit pour ce qu'il produit, pour ce qu'il vend, et pour la pression – à la baisse – qu'il provoque sur les salaires. La question traverse tous les courants politiques et philosophiques. Louis Bertrand le sait. Il sait que des secteurs sont inquiets de l'arrivée d'une main-d'œuvre concurrente et que certains syndicats sont en proie à une montée de l'antisémitisme. Un exemple notable, mais non isolé, est celui de la Centrale du vêtement, dont le dirigeant, Frans Liebaers – en proie à une opposition interne, notamment de juifs communistes – a la réputation d'être hostile aux Juifs. Une section juive de ce syndicat existe à Bruxelles, qui regroupe principalement des ouvriers juifs occupés par des patrons juifs. Ils impriment même un journal en yiddish. Les échos des débats au sein de la Centrale du vêtement sur la question de « la main-d'œuvre étrangère » reviennent périodiquement dans *Le Peuple* et, assurément, la question est sensible¹⁴.

Stéréotypes antisémites

Les griefs formulés à l'encontre des réfugiés juifs sont multiples, formulés à des degrés divers, selon le journal et celui qui tient la plume. Les clichés antisémites que l'on pourrait qualifier de classiques sont essentiellement présents dans la presse d'extrême droite et donc, pour ce qui nous concerne, dans *Le pays réel*.

Les charges sont virulentes, teintées de tous les stéréotypes possibles. On y prône la politique la plus intransigeante possible par rapport aux réfugiés. Léon Degrelle fait de la question l'un de ses combats politiques. Il sait que la question divise tous les partis et il en joue. Dans un texte « Les métèques et la Belgique. Un sale coup de Spaak au père Vandervelde », il prend

¹⁴ Cette hostilité face à une supposée concurrence juive dans certains secteurs de l'industrie et du commerce explique la réédition augmentée de l'étude de Kopel Libermann sur la maroquinerie belge. Une publication dont *Le Peuple* fait l'écho : Kopel Liberman, *Les Juifs dans l'industrie et le commerce belge. I. La maroquinerie*, Préface de Max Gottschalk, Anvers, Comité pour la défense des droits des Juifs, 1934 (réédité sous une forme augmentée en 1939 : Kopel Liberman, *La maroquinerie belge et les industries connexes*, Bruxelles, Conseil des Associations juives, 1939.)

un malin plaisir à défendre le premier (alors Premier ministre) face au second. Et pour cause, les positions du gouvernement – non seulement sur la question des réfugiés, mais sur bien d'autres aussi telle que la guerre d'Espagne – soulèvent des haut-le-cœur au sein du POB.

« Le Peuple », nid de Juifs et de métèques, cache mal sa fureur devant les mesures prises par M. Spaak. Il voudrait, lui, que toute cette horde de Juifs et de demi-Juifs allemands, silésiens, autrichiens, polonais, sudètes, dont l'Europe se débarrasse comme elle rejeterait ses poux, puisse parader chez nous, faire de l'agitation, indisposer les gouvernements des pays qu'ils ont quittés. (*Le pays réel*, 6 juin 1938)

Cet extrait est révélateur de la prose du *pays réel*. On y trouve quelques-uns des stéréotypes les plus rabâchés par le journal :

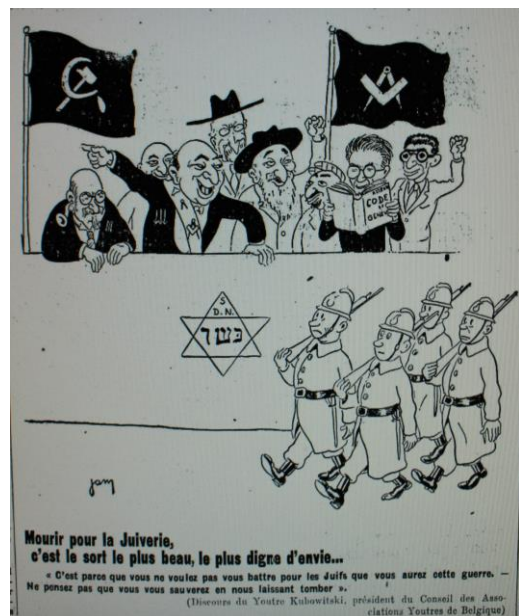
- Le Juif est un agitateur.
- Le Juif est un communiste.
- C'est un corps étranger, un parasite dont il faut se débarrasser, image si chère aux nazis.

Degrelle se permet ici un argument supplémentaire, particulièrement vil. Les Allemands, Espagnols et Italiens noyautent les mouvements antifascistes et mettent en péril les relations de la Belgique avec ces pays. Et parmi eux, bien sûr, il y a les Juifs :

Il est tout de même absolument inadmissible que quatre cents métèques juifs, porteurs de pancartes en yiddish, aient pu trimballer pendant une heure, le 1^{er} mai, dans les rues de Bruxelles [...] Il est inadmissible qu'un Juif allemand, comme M. Adler, puisse s'installer sur les escaliers de la Bourse et passer, de là, en revue, un cortège politique belge. (*Le pays réel*, 6 juin 1938)

La presse rexiste use de tous les fantasmes et stéréotypes pour présenter la question des réfugiés comme une invasion qui menace les fondements de la société. Le Juif est un parasite inassimilable, immoral et criminel.

Les Juifs sont des sauterelles. Peu nombreux, ils sont inoffensifs. Lorsqu'ils s'abattent en masse sur un pays, la paix sociale est compromise, tout est rapidement sens dessus dessous, les indigènes sont dépossédés et réduits brutalement à la misère. Ajoutez à cette perspective que les enfants d'Israël transportent avec eux des germes mortels qui s'appellent socialisme, communisme, anarchie. Il est donc normal que l'on se défende contre leurs entreprises et que l'on se protège contre une invasion éventuelle. Ce n'est pas seulement un droit, mais un devoir. (*Le pays réel*, 6 septembre 1938)



Le pays réel, 12 février 1938

La France est en passe de devenir le dépotoir de l'Europe, la terre promise de tous les agitateurs déçus, l'Éden des réfugiés politiques, le refuge de toute une racaille internationale et l'asile de la

Juiverie. Si l'on en croit une étude publiée dans *Le Petit Parisien*, il y a actuellement 10 pour 100 étrangers en France et on en compte 400 000 à Paris seulement. La proportion est évidemment trop forte, mais elle devient plus importante encore – et combien significative ! – lorsqu'on l'applique aux auteurs des crimes ou de délits graves. Pour Paris, par exemple, sur 55 000 inculpations au cours de 1938, il y en a eu 9 474 à charge des métèques : le rapport est de six à un. Pour les grosses affaires criminelles, il atteint presque les 50 pour 100 : 160 étrangers pour 371 crimes dans la capitale pendant l'année écoulée. (*Le pays réel*, 14 avril 1939)

Autre stéréotype classique que l'on retrouve abondamment dans *Le pays réel* : les Juifs contrôlent les élites à travers la finance, la politique, les médias, le cinéma, etc. Ils dominent tant les États-Unis que l'URSS.

La puissance des Juifs est énorme aux U.S.A. Ils y sont près de 4 millions 500 000, soit plus du quart de la population juive mondiale. Le théâtre et le cinéma sont presque entièrement aux mains de Juifs. La Columbia Broadcasting System et le National Broadcasting Co, les deux grandes compagnies de radio, sont juives [...] L'administrateur du New Deal, Félix Frankfurter est israélite. Le gouverneur de l'État de New York, Lehman, est israélite [...] (*Le pays réel*, 20 novembre 1938)

À Moscou, les Juifs ont la haute main sur toutes les administrations importantes. Rien, absolument rien ne leur échappe. Pour asservir et terroriser un peuple dont le triste sort n'indigne pas la conscience universelle, ils se sont introduits dans la police d'État. Des Juifs dirigeaient naguère la Tchèque. Des Juifs sont aujourd'hui à la tête du Guépéou [...] Les trusts d'État ? Aux Juifs, naturellement ! [...] Partout et toujours, à tous les postes de commandement, à tous les profitariats : des Juifs et encore des Juifs. (*Le pays réel*, 15 décembre 1938)

Soucieux de se conformer aux règles du Talmud, les Youtres ne dissimulent leur sable sacré que dans les livres saints que tout a fait exceptionnellement. D'habitude, ils le sèment à la volée, dans la presse, dans l'industrie, dans les banques, dans les milieux de cinéma, dans les antichambres ministérielles, dans les studios de radiodiffusion, partout où ils trouvent un terrain fertile à stériliser, partout où ils ont des chances d'assurer leur domination. (*Le pays réel*, 26 juillet 1938)

Ci-dessous, nous reprenons quelques extraits présentant des cas spécifiquement belges. Que ce soit dans les grandes villes, à la côte où dans les Ardennes, la présence juive est présentée invariablement comme un fléau qui menace l'ordre, la quiétude et la morale, sinon de supplanter la population belge.

À la côte :

« Partout les mêmes ! Mœurs juives au littoral »

La situation créée au littoral par l'arrivée en masse de réfugiés juifs dont l'arrogance et le sans-gêne dépassent tout ce que l'on peut imaginer devient de plus en plus intenable. Les habitants de la côte et les villégiateurs espèrent que les pouvoirs publics y mettront fin dans les plus brefs délais [...] Nos petites plages grouillent d'Israélites qui y vivent en colonies, sans respecter nos habitudes, sans respecter les lois les plus élémentaires de l'hospitalité, de la bienséance et de la moralité. À Ostende, à Blankenberghe, au Zoute, des processions de Juifs envahissent chaque jour le centre (*Le pays réel*, 28 juillet 1939)

Dans les Ardennes :

« Les Juifs à Spa »

De nombreux Israélites ont envahi Spa, la perle de nos Ardennes. Plusieurs hôtels portent déjà sur leurs façades des grandes inscriptions sémitiques. Place Royale et dans le Parc, on se croirait en Palestine. Cet envahissement fait le plus grand tort à la coquette cité et les commerçants belges en sont à se demander s'ils ne devront pas se substituer aux pouvoirs publics pour faire place nette... (*Le pays réel*, 28 juillet 1939)

À Anvers :

Tous les gens qu'on rencontre flânant dans les rues, traînant la semelle, et spécialement avenue De Keyser, sont des gens sans travail précis, des chômeurs d'exception, les Juifs réfugiés [...] En entrant dans certains endroits publics, on dirait pénétrer dans une synagogue, un jour de réunion solennelle. Tous juifs cent pour cent [...] Un de ces jours, il est probable que les Anversoises n'attendent pas que les loups se mangent entre eux ; ils feront place nette eux-mêmes ; on les aura trop longtemps énervés par le spectacle de cette invasion fleuve devant laquelle notre gouvernement s'avère impuissant, comme dans tous les autres domaines. (*Le pays réel*, 31 août 1938)

À Bruxelles :

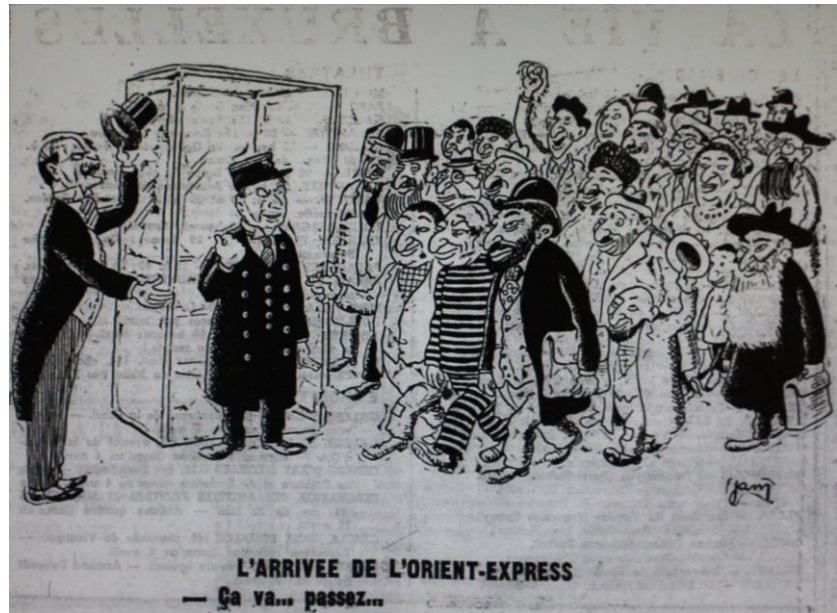
Les Marolles étaient autrefois le quartier le plus authentiquement bruxellois de Bruxelles. Toutes les maisons de commerce, si actives et si prospères, de la rue Haute étaient depuis des temps immémoriaux, dirigées par des dynasties de commerçants qui se transmettaient l'héritage de père en fils. L'invasion est venue : nous voulons dire l'invasion des immigrés de toute espèce, la plupart juifs. Un à un, les autochtones ont été expulsés par les nouveaux venus, d'autant plus disposés à offrir de gros loyers qu'ils ne les paient pas le plus souvent. Les commerçants marolliens se sont rabattus sur la rue Blaes. Mais là aussi, l'invasion les poursuit. Les maisons juives commencent à s'y multiplier. Pour peu que cela continue, il faudra bientôt quitter le terrain et les Marolles se transformeront peu à peu en un ghetto [...] L'injure classique du quartier qui, depuis la construction du Palais de Justice, était celle d'« architecte », est en passe de le céder à celle de « smaus » (juif) (*Le pays réel*, 15 août 1938)

La colonie juive a également pris ses quartiers dans les environs de la rue Haute, tout autour du Vieux-Marché. On y brade une superbe camelote du matin jusqu'au soir. Si vous tenez à vous faire rouler, on vous indiquera de bonnes adresses ! Selon la meilleure tradition, les Juifs ont également installé des restaurants dans le quartier de la prostitution. On recommande à la Sûreté d'y opérer quelques rafles... (*Le pays réel*, 6 septembre 1938)

Un argument particulièrement répandu – qui ne se limite pas à l'extrême droite – est qu'il faut limiter l'entrée de Juifs afin de prémunir la société d'une montée de l'antisémitisme. Paradoxalement, l'extrait ci-dessus parvient à l'énoncer sous un titre féroce antisémite.

« Alerte aux youpins. En douze jours neuf cents Juifs "autrichiens" dépourvus de ressources se sont abattus sur notre pays. »

[...] Nous ne souhaitons pas que se propage en Belgique un antisémitisme raciste. Mais si l'on veut éviter cela, toutes les conséquences brutales que cela comporte nécessairement, il est grand temps, de mettre fin de façon radicale aux excès sémites. Car si l'État n'y met pas fin, avec les moyens nombreux et efficaces qu'il a à sa disposition, les nombreuses victimes des Juifs s'en chargeront fatalement. Et on pourrait s'apercevoir que ces victimes possèdent, elles aussi, des moyens nombreux et efficaces. (*Le pays réel*, 31 mars 1939)



Le pays réel, 31 mars 1938

Échos du Reich et de ses voisins

Les lecteurs de la presse belge sont informés continuellement du sort réservé aux Juifs au cœur de l'Europe. À l'exception du *pays réel*, les dépêches relatives aux persécutions sont nombreuses et leur dénonciation ne souffre d'aucune ambiguïté.

« En Allemagne. Les nazis "purifient" Vienne. Des Juifs sont envoyés par centaines dans des camps de concentration et dans des camps de travail. » (*La Libre Belgique*, 5 juin 1938)

Les regards ne se portent pas uniquement sur ce qui se déroule en Allemagne (et dans les territoires nouvellement annexés), mais également en Hongrie, en Pologne ou en Roumanie. La presse relaie les actes isolés (attentats contre des personnes, des commerces, des synagogues, etc.), mais aussi les politiques antijuives qui sont menées dans ces pays, et pour lesquelles on ne trouve que l'extrême droite pour se réjouir.

« L'indispensable antisémitisme de la Roumanie nouvelle. Seule l'arrogante dictature de la juiverie et de son or a rendu nécessaire la réaction nationale » (*Le pays réel*, 22 janvier 1938)¹⁵

¹⁵ L'article fait référence aux mesures antisémites de l'éphémère gouvernement d'Octavian Goga (du 28 décembre 1937 au 10 février 1938).

Rappelons également que c'est en septembre 1938 que sont édictées les premières lois raciales en Italie, rompant avec une tradition de relative tolérance du pouvoir fasciste envers les Juifs. L'antisémitisme est en progression partout. Cette réalité tangible ne provoque pourtant pas de véritable réaction politique.

Le déroulement de la conférence d'Évian (juillet 1938) est caractéristique de cette réalité. Les 32 puissances se réunissent pour dégager des solutions au problème des réfugiés. Son échec ne paraît cependant pas relevé à sa juste mesure.

Fin sans gloire [...] Triste fin pour ces milliers de réfugiés politiques qui avaient naïvement espéré un geste, si petit fût-il, de ces trente-deux gouvernements réunis sous l'immense autorité des États-Unis d'Amérique. (*Le Peuple*, 18 juillet 1938)

Le fiasco d'Évian a pourtant comme conséquence immédiate l'atomisation des politiques d'asile et donc leur durcissement.

Le choc de la Nuit de Cristal

La Nuit de Cristal constitue un basculement. Durant les semaines qui suivent, des pages entières sont consacrées à décrire les persécutions dans le Reich, ainsi que leurs conséquences politiques et diplomatiques. Les réactions sont vives, de Londres à Washington, de la part des gouvernements, mais aussi de la rue.

« Spectacle abject de la bestialité fasciste déchaînée. » (*La Voix du Peuple*, 11 novembre 1938)

« La fureur raciste déferle sur le Troisième Reich. » (*Le Peuple*, 12 novembre 1938)

« La doctrine raciste – S.E. le Cardinal van Roey la condamne une nouvelle fois. » (*La Libre Belgique*, 12 novembre 1938)

« Les cruautés dont les Juifs sont victimes provoquent de vives réactions en Angleterre et aux États-Unis. » (*Le Soir*, 13 novembre 1938)

« Le pogrom fut soigneusement organisé. » (*Le Matin*, 17 novembre 1938)

« Mouvement mondial de protestation contre la persécution des Juifs en Allemagne. » (*La Libre Belgique*, 17 novembre 1938)

« Manifestations antinazies au port de New York. » (*Le Soir*, 16 novembre 1938)

« L'ambassadeur des États-Unis à Berlin est rappelé à Washington pour faire rapport sur les persécutions juives. Le mouvement d'indignation parmi le peuple américain prend une ampleur croissante. » (*Le Peuple*, 16 novembre 1938)

En Belgique, les condamnations sont unanimes et obligent le gouvernement à revoir sa politique vis-à-vis des réfugiés. La presse relaie sans relâche des informations provenant du

Reich. Il n'est pas concevable de faire ici un relevé détaillé de ce qui est relaté lors de ces journées de novembre 1938. Les retombées de ces événements sont durables. C'est très perceptible par la manière dont la politique raciale des nazis est désormais présentée.

Les manifestations et meetings se multiplient pour exprimer le rejet de ce qui se passe dans le Reich. Voici quelques extraits relatant la tenue d'un meeting salle de La Madeleine, à Bruxelles, le 16 novembre 1938.

« Bruxelles proteste contre la fureur antisémite des nazis. »

Dans toutes les villes du monde civilisé où il est encore possible à la conscience humaine de se faire entendre, des foules énormes se réunissent pour clamer leur horreur devant la bestialité antisémite des nazis [...] Jeudi soir, la population de la capitale belge s'est jointe à ce mouvement, par la voix de quelques-uns des représentants les plus autorisés de toutes les nuances de l'opinion publique [...] Avant le meeting, trois mille personnes se pressent dans la salle. Dehors, il y a toujours des centaines de personnes qui devront renoncer à trouver une place à l'intérieur. Le public est très mêlé. Il se compose, évidemment, de nombreux Juifs, de toutes les classes sociales. Mais il n'a pas là que des Juifs. Nous reconnaissons de nombreux socialistes, des militants ouvriers, des intellectuels et des étudiants, auxquels se mêle la grande foule anonyme composée de bourgeois, de libéraux et de catholiques aussi bien que de socialistes. (*Le Peuple*, 18 novembre 1938)

À la tribune se succèdent Léon Kubowitzki (Conseil des Associations juives de Bruxelles), Émile Hambresin (Ligue belge contre le Racisme et l'antisémitisme), Max Buset (POB), Marcel Grégoire (La Cité Chrétienne), Louis de Brouckère (Internationale socialiste), Victor de Laveleye (ex-président du parti libéral et ex-ministre de la Justice). De fortes personnalités dont la plupart joueront des rôles importants durant l'Occupation.

Lors de son congrès de fin novembre, le Bloc catholique (constitué – depuis 1936 – du PCS, la branche francophone et du KVV, la branche néerlandophone) inscrit la question des réfugiés juifs à l'ordre du jour.

Le Bloc catholique, justement ému des persécutions que les doctrines racistes en vogue dans certains pays provoquent contre les Juifs, faisant siennes les nobles protestations du Souverain Pontife, de S. Em. Le Cardinal-Archevêque de Malines et de nombreux autres Évêques, contre l'abject matérialisme qui inspire ces expulsions inhumaines, demandent au Gouvernement de s'associer à toutes mesures internationales qui seraient prises pour venir en aide aux Juifs malheureux. (*La Libre Belgique*, 28 novembre 1938)

Mais le communiqué précise cependant prudemment :

Il insiste pour que la Belgique, sans cesser d'être une terre d'asile accueillante aux persécutés, ne tolère cependant pas un afflux excessif d'étrangers.

Dans un billet politique « L'Allemagne et le problème juif » publié dans *Le Soir* du 16 novembre, Roland de Marès synthétise bien la substance de ce que l'on trouve dans la plupart des journaux de l'époque, à savoir que – au-delà de la répulsion pour la politique raciale du Reich – la question des Juifs allemands devient, plus que jamais, une question internationale :

On répète à Berlin que le gouvernement du Reich n'a pas l'intention de faire de la question juive une question internationale. Pourtant, cette question est en train, par sa nature même, de se transposer du terrain purement allemand sur le terrain universel puisqu'il est impossible de laisser acculer toute une race au suicide et impossible également aux autres pays, déjà saturés d'éléments étrangers, d'accueillir les malheureux Juifs chassés par la persécution allemande. Et comme la fureur antisémite gagne peu à peu les autres puissances évoluant dans l'orbite de l'Allemagne hitlérienne, il y a là un problème effroyable qui se pose devant la conscience universelle, laquelle ne saurait se résoudre à répudier les principes qui constituent la base morale même de notre civilisation. On en est sérieusement préoccupé en Amérique comme en Angleterre et il est à craindre que la fureur antijuive, qui sévit aujourd'hui si cruellement de l'autre côté du Rhin, n'ait des répercussions graves sur une situation internationale déjà si difficile et si angoissante. (*Le Soir*, 16 novembre 1938)

Devant l'ampleur des violences, *Le pays réel* met un peu d'eau dans son vin. L'antisémitisme virulent cède pour un temps la place à un antisémitisme plus « traditionnel ».

La furie antisémite allemande a été vraiment quelque chose d'atroce. Des renseignements qui nous parviennent de bonne source, sans passer par le canal, toujours suspect des agences, confirment que vraiment les « représailles » contre les Juifs ont été terribles [...] Il faut l'envisager sans passion, sans préjugé, ne considérant que les données réelles et cherchant la solution en fonction de l'intérêt national. C'est ce que Maurras appelle un « antisémitisme d'État » par opposition à l'antisémitisme excité, haineux, passionné et qui ne réussit à être efficace qu'au prix d'excès effroyables. (*Le pays réel*, 25 novembre 1938)

À la frontière

Les échos de ce qui se déroule à la frontière, le renforcement croissant de la présence de la gendarmerie et les refoulements qui y sont menés sont réguliers. Surtout à partir de septembre 1938, avec le durcissement de la politique en matière d'asile. Les expulsions et les rafles pratiquées dans le pays le sont par contre nettement moins¹⁶.

« Immigration clandestine »

Il est établi que ces étrangers suivent une véritable route d'émigration sur laquelle les facilités d'accès en Belgique leur sont accordées par les autorités allemandes dont l'action est combinée avec celles de certains ressortissants belges et étrangers qui servent d'intermédiaires. Étant donné la nécessité de mettre fin à cette situation, de nouveaux renforts de gendarmerie – plusieurs escadrons cyclistes – ont été envoyés dans la région frontalière de

¹⁶ Rappelons notamment les arrestations effectuées à la Maison des Tramwaymen le 22 mai 1939. Voir le texte de Daniel Weyssow, *De la Maison des Tramwaymen à l'Espace Magh : une histoire interculturelle*, https://auschwitz.be/images/_expertises/2016-weyssow-tramwaymen_espace_magh.pdf

l'Est. D'autre part, à l'intérieur du pays, il sera procédé, avec discrétion, à des recherches dans les quartiers habités ou fréquentés par des réfugiés. Ceux qui ont sollicité, avant le 27 août 1938, l'assistance d'un comité d'aide aux Juifs, seront admis à séjourner provisoirement en Belgique, afin de permettre à ces comités de préparer l'émigration des intéressés. Les autres seront reconduits à la frontière par laquelle ils ont pénétré dans le royaume. (*Le Soir*, 11 septembre 1938)

Dans *Le pays réel*, on se félicite de la fermeté des mesures prises :

« Trop de métèques, plus de gendarmes »

En raison du grand nombre d'étrangers qui cherchent à pénétrer en Belgique, la surveillance à la frontière a été renforcée. C'est ainsi qu'un contingent spécial de 75 gendarmes cyclistes vient d'arriver à Arlon pour patrouiller dans la région. Un autre groupe de 50 gendarmes est allé renforcer les services de surveillance dans la région de Bastogne [...] Il nous revient qu'en outre des recherches, discrètes mais fermes, seront effectuées à l'intérieur du pays dans les quartiers habités par les réfugiés étrangers. Ceux qui ont sollicité, avant le 27 août 1938, l'assistance d'un comité d'aide aux Juifs seront admis à séjourner provisoirement en Belgique afin de permettre à ces comités de faciliter l'émigration des intéressés. Les autres seront reconduits à la frontière par laquelle ils ont pénétré dans le Royaume. (*Le pays réel*, 11 septembre 1938)

À gauche, la présence des socialistes au gouvernement n'empêche pas l'indignation.

Tous les jours, des scènes lamentables ont lieu à la frontière où l'on doit refouler chez leurs bourreaux ceux qui tentent de fuir en se réfugiant chez nous [...] Un sort épouvantable est réservé à ceux de ces malheureux qui, avec femme et enfants, sont ainsi refoulés à la frontière allemande. Ils s'y cachent et errent aussi longtemps qu'ils le peuvent, sans franchir cette ligne maudite. Un confrère signale à ce propos, des scènes lamentables dont nos régions frontalières de l'Est seraient journellement le théâtre. Des réfugiés ayant réussi à passer sont découverts par les gendarmes qui, obéissant à une consigne rigoureuse, les refoulent de l'autre côté. (*Le Peuple*, 11 octobre 1938)

« La chasse aux réfugiés allemands »

Les malheureux antifascistes allemands fuyant la mort et les camps de concentration, les Juifs échappés aux pogroms et aux vexations bestiales et qui croient trouver asile dans notre pays « démocratique » seront désormais impitoyablement pris en chasse par les pandores de Sa Majesté et livrés pieds et poings liés à leurs bourreaux [...] C'est une honte pour tout notre peuple que de telles choses soient possibles. Un tel mépris des droits de la personne humaine range déjà notre gouvernement à côté des dictatures bestiales de Rome et de Berlin. (*La Voix du Peuple*, 12 septembre 1938)

Si la politique d'expulsion est mise au frigo après la Nuit de Cristal, le contrôle de la frontière est fermement maintenu et les refoulements continuent.

« Les postes-frontières de gendarmerie sont renforcés »

L'immigration des Juifs a déjà obligé à deux reprises, les autorités belges à renforcer sérieusement les postes-frontières des brigades de gendarmerie. Depuis hier soir, celles-ci viennent de recevoir un nouvel effectif sur une ligne s'étendant d'Aubel à Steinbruck. En

effet, à la suite du sort tragique qui est fait aux Juifs en territoire allemand, depuis les récents événements, l'immigration juive vers la Belgique s'est développée sur une large échelle. (*Le Soir*, 16 novembre 1938)

La gendarmerie de Gemmenich a arrêté, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, une dizaine de Juifs allemands qui tentaient de pénétrer en Belgique. Les malheureux ont déclaré qu'ils avaient été conduits à cet endroit de la frontière par des passeurs d'hommes hollandais, qui ont pris la fuite à l'arrivée de la patrouille. Les échappés de l'enfer hitlérien ont été, malgré leurs supplications, reconduits à la frontière. (*Le Peuple*, 16 décembre 1938)



La Voix du Peuple, 7 janvier 1939

En janvier 1939, le renvoi d'un groupe de 35 jeunes enfants qui avaient réussi à passer la frontière et réfugié à Herbesthal provoque un grand émoi.

Nous croyions pourtant qu'on ne refoulait plus de Belgique vers l'Allemagne les malheureux qui cherchaient un refuge chez nous. Nous croyions même que M. Pholien, ministre de la Justice, l'avait dit au Parlement. Et sans doute, certaines informations nous avaient appris le contraire. Mais nous n'y croyions pas trop. Nous attendions des preuves. Cette fois-ci, nous les avons. Et nous n'en sommes vraiment pas fiers.

Maintenant, tenez-vous bien : ces trente-cinq refoulés-là étaient trente-cinq enfants, des enfants qui ne savaient plus où étaient leurs parents, des enfants qui n'avaient plus de maison [...] Nous sommes honteux. Nous remâchons notre tristesse en baissant la tête. (*Le Peuple*, 8 janvier 1939)

Mais Pholien assume pourtant ce refoulement. Il le justifie par le fait que les parents de ces enfants étaient sciemment restés à Aix-la-Chapelle, avec l'intention de les rejoindre par la suite.

Les enfants ont été rapatriés et nous avons des raisons de penser que les parents, qui attendaient à Aix-la-Chapelle, les ont retrouvés. Nous n'avons pas de renseignements directs, car il n'y a pas de contacts directs entre la Sûreté et la Gestapo¹⁷. Nous correspondons directement de Bruxelles à Berlin. Le gouvernement ne pouvait accueillir ces enfants. Nous n'avons aucun crédit ni centre d'accueil pour nous en occuper. Aucun groupement privé n'était davantage en mesure de les accueillir. (*La Libre Belgique*, 11 novembre 1939)

Impartialité et humanité ?

L'interview de Joseph Pholien (par Désiré Denuit) publiée dans *Le Soir* du 19 octobre 1938 offre une synthèse de la position du gouvernement à un moment où la politique envers les réfugiés connaît un durcissement sensible. Rappelons-le, il vient de procéder à une série d'expulsions. Le titre est évocateur : « Le problème des réfugiés en Belgique. Agir avec impartialité et humanité, tout en sauvegardant l'ordre et la paix parmi les populations, tel est mon souci. »

Après un préambule empathique envers les victimes des persécutions et lucide sur la volonté de l'Allemagne de « se débarrasser de 600 000 Israélites », J. Pholien dresse un rapide état des lieux de la population juive en Belgique (contrairement à ce que le titre laisse penser, l'interview circonscrit la question des réfugiés aux seuls Juifs). Il estime que « 90 000 Israélites (30 000 Belges et 60 000 étrangers) étaient chez nous avant les drames racistes » et 5 000 « Juifs flottants » se sont ajoutés depuis. Il rappelle qu'il s'en tient strictement au droit – exiger des réfugiés qu'ils soient détenteurs de visas en règle – et insiste sur les cas de fraude, ou sur le fait qu'accorder des visas temporaires est une porte ouverte à des installations définitives. Il revient également sur le bouclage de la frontière et les expulsions.

D'autres encore parvenaient à s'infiltrer malgré les précautions douanières. Il fallut envoyer à l'est 350 gendarmes de renfort ; à un moment donné, trois escadrons de gendarmes patrouillèrent dans les provinces de Limbourg, de Liège et de Luxembourg [...] Nous avons dû en arriver aux expulsions : une centaine à peu près.

Il souligne ensuite la sévérité des politiques menées par les Pays-Bas, la France et la Suisse et le danger qu'il y aurait à se montrer plus permissif qu'eux.

Nous sommes perdus si nous nous montrons trop tolérants. N'oubliez pas qu'il reste 600 000 Juifs à évacuer d'Allemagne ! D'autre part, le gouvernement, responsable de l'ordre et de la paix sociale, se doit d'empêcher le développement de cet antisémitisme larvé sur lequel Rex fonde une partie de sa politique.

Quand Désiré Denuit lui demande quelles catégories de réfugiés la Belgique est encore prête à accueillir, Pholien en cite deux : les réfugiés politiques (auxquels les Juifs persécutés n'appartiennent pas) et ce qu'on appellerait aujourd'hui l'immigration choisie.

¹⁷ Sur cette polémique voir : Rudi Van Doorslaer et Étienne Verhoeyen, « L'Allemagne nazie, la police belge et l'anticommunisme en Belgique (1936-1944). Un aspect des relations belgo-allemandes », in *BTNG-RBHC*, XVII, 1986, 1-2, p. 61-12.

Bien entendu – nous ne voulons pas tomber dans les erreurs des Français qui révoquèrent l'Édit de Nantes – sont admis à résider en Belgique les étrangers qui justifient des moyens d'existence, comme aussi les sommités scientifiques, littéraires, artistiques, religieuses et sociales, ainsi que les personnes qui ont rendu des services à notre pays ou à plusieurs Belges.

Par contre, il refuse de disserter sur le sort réservé à ceux que la Belgique a expulsés. Sa réponse à ce sujet est d'une sincérité toute relative.

Au reste, personne ne sait où vont les gens qui montent dans ces trains d'expulsés. Dans des camps de concentration ? Notre rôle n'est point de le savoir et nous ne disposons pas des moyens d'une semblable surveillance.

Pour conclure, une solution ne pourra, selon lui, être trouvée qu'au niveau international – c'est un leitmotiv –, tant en ce qui concerne la prise en charge des réfugiés que pour obtenir un assouplissement de la politique antisémite allemande. La Belgique a fait ce qu'elle peut et puisqu'elle doit assumer seule le flux migratoire, elle ne peut pratiquer qu'une politique extrêmement ferme.

Débats à la Chambre

Les jours qui suivent la Nuit de Cristal, le débat sur les réfugiés reprend avec vigueur. Les discussions à la Chambre du 22 novembre 1938 qui lui sont consacrées sont abondamment relayées par la presse. Elles sont intéressantes en ce sens qu'elles constituent une photographie des différents points de vue à un moment où l'émotion est intense. Rappelons tout d'abord succinctement quelques moments marquants de la séance.

Isabelle Blume (socialiste) s'arrête longuement sur les violences subies par les Juifs au sein du Reich et livre un vibrant plaidoyer antifasciste, antiraciste, en faveur des réfugiés :

Notre pays unanime doit compter parmi ceux qui osent résister au mal ! Au nom de la tradition chrétienne qui commande de donner à boire à ceux qui ont soif, je m'adresse au ministre de la Justice pour qu'il agisse davantage encore en faveur des réfugiés qui n'auront bientôt plus qu'à choisir entre la mort et l'exil. (Applaudissements sur la majorité des bancs) (*Le Soir*, 23 novembre 1938)

Si elle reconnaît que les refoulements ont été suspendus et que le gouvernement a tenu sa promesse sur ce point, elle s'inquiète, soutenue en cela par Émile Vandervelde, qu'ils ne reprennent.

Joseph Pholien (catholique, ministre de la Justice en fonction), devant l'ampleur des violences en Allemagne, doit revoir sa position. Il réitère cependant son argument premier, selon lequel la solution ne peut venir que d'accords au niveau international.

Ce problème nous dépasse. Il est d'ordre international. Des conversations sont engagées en ce sens. J'espère que nous parviendrons à dissiper cet abominable cauchemar. (*Le Soir*, 23 novembre 1938)

Il revient aussi sur les refoulements passés « qu'il fallut se résoudre à opérer » et sur le fait que leur arrêt n'est pas définitif.

Il sera sursis aux refoulements tant que l'ordre public le permettra. (*Le Soir*, 23 novembre 1938)

Charles du Bus de Warnaffe¹⁸ (catholique), le prédécesseur de Joseph Pholien, est probablement plus rigide, proclamant que rien ne peut être fait qui puisse nuire aux intérêts de l'économie nationale, que les 60 000 Juifs autorisés à séjourner en Belgique font déjà une grande concurrence aux classes moyennes, « en éludant souvent l'observation des lois sociales. »

Je ne veux pas qu'un problème juif se pose en Belgique ; pour cela, nous devons être humains, mais non dupes. Plus de 90 000 Juifs recensés habitent déjà le pays. La Belgique, terre d'asile, ne peut être une terre d'exploitation. Le problème est délicat. Le gouvernement doit concilier les devoirs d'humanité et la sauvegarde des intérêts légitimes des citoyens belges. Ainsi la Belgique aura fait tout son devoir sous l'égide de son cœur et de sa raison (Applaudissements à droite). (*Le Soir*, 23 novembre 1938)

Adolphe Max (libéral) proclame son indignation sur ce qui se passe en Allemagne. « On a peine à concevoir que de tels excès soient encore possibles à notre époque. Ils humilient l'humanité en la ramenant à des siècles en arrière. » (*Le Soir*, 23 novembre 1938)

Xavier Relecom (communiste) réclame des mesures humaines en faveur des réfugiés et demande que le Parlement proteste contre « les excès hitlériens ».

Henri Horward (rexiste) déclare que si on devait laisser parler son cœur, il faudrait accueillir le plus de malheureux possible, mais demande que l'on soit prudent si l'on veut éviter que naisse en Belgique un mouvement antisémite. Déclaration qui provoque une réaction vive des bancs communistes : « Hypocrisie ! Vous n'oseriez lire ici ce qu'écrit tous les jours l'organe rexiste. »

Au-delà de la fébrilité qui entoure le débat, soulevons le soutien que Joseph Pholien reçoit de Charles du Bus de Warnaffe, sur une ligne qui reste dure au regard des événements. Notons aussi que c'est Isabelle Blume (soutenue par Émile Vandervelde), figure de l'antifascisme et pas nécessairement la plus indéfectible alliée de Paul-Henri Spaak qui monte à la tribune pour le POB. C'est révélateur du contexte politique où les catholiques sont concurrencés par Rex sur leur droite et le POB par les communistes sur leur gauche.

La façon dont ce débat est relayé dans la presse est éloquent. *Le Peuple* y consacre sa une, mais le compte-rendu se limite essentiellement aux échanges entre Isabelle Blume (et Émile Vandervelde) et Joseph Pholien (et Charles du Bus de Warnaffe), tel un débat entre la majorité et l'opposition.

¹⁸ Ministre de la Justice du 24 novembre 1937 au 15 mai 1938.

Le son de cloche est sensiblement différent dans *La Voix du Peuple* qui titre :

« La citoyenne Blume, notre ami Relecom et M. Max, approuvés par les démocrates unanimes, flétrissent les atroces persécutions d'Allemagne et exigent du gouvernement :

Qu'il mette fin au cruel refoulement des émigrés fuyant l'enfer hitlérien.

Qu'il prenne l'initiative d'une solution rapide du problème juif.

Ne voulant causer nulle peine à Hitler, le ministre Pholien esquivait la question. Contraints de désavouer leur maître, les hitlériens de Rex et du V.N.V. font d'hypocrites déclarations. »

Le compte-rendu des débats y est plus succinct et insiste non seulement sur l'opposition au discours de la droite, mais également sur les convergences entre les interventions d'Isabelle Blume, de Xavier Relecom et d'Adolph Max.

Chez les rexistes, le ton est tout autre et *Le pays réel* affiche sans détour sa solidarité avec le ministre de la Justice :

« Le problème des étrangers. "L'Ordre public avant tout !" s'écrie M. Pholien à la Chambre. »

Le ministre de la Justice est d'accord avec nous pour déclarer qu'un terme doit être mis à l'invasion juive, de plus en plus dangereuse. (*Le pays réel*, 23 novembre 1938)

La suite de l'article est fidèle à la ligne habituelle du journal. Contrairement aux propos relativement mesurés de leur député Henri Horward lors des débats, la charge est ici virulente. À propos d'Isabelle Blume, on peut lire :

À Madame Blume revient naturellement la charge de défendre la cause des Juifs. Au parti de l'étranger, qui doit tant à la Haute Finance juive, de défendre les étrangers : c'est dans la norme. Cette dame s'apitoie longuement sur le sort des Juifs d'Allemagne, évoque les représailles dont ils ont été victimes. Pour attendrir le ministre de la Justice, elle invoque les traditions chrétiennes. (*Le pays réel*, 23 novembre 1938)

La prestation de Joseph Pholien est par contre appréciée. Les morceaux choisis sont surmontés des sous-titres « Justes paroles » et « Les indésirables » et l'analyse se termine par :

Le ministre souvent interrompu par les marxistes et les bolchevistes qui essaient de créer des incidents, montre que la Belgique a fait tout ce qu'elle a pu pour les réfugiés. Il répète que notre pays coopérera de tout cœur à une action internationale. Ce discours est applaudi par les conservateurs et par certains membres de l'opposition. (*Le pays réel*, 23 novembre 1938)

Bref, un soutien appuyé aux positions dures des catholiques.

Dans *La Libre Belgique* c'est, sans surprise, le point de vue des représentants du parti catholique qui est le plus développé. « La perversion des doctrines racistes » est dénoncée, mais le devoir d'humanité est à mettre en balance avec les questions d'intérêt et de sécurité. Le cœur de l'argumentaire de Joseph Pholien et de Charles du Bus de Warnaffe, appuyé par le quotidien, reste inchangé : la question ne pourra être résolue que par une entente internationale.

Plus surprenante, est une opinion (non signée) parue le surlendemain des débats dans le même quotidien, sous le titre « La question des réfugiés étrangers devant la Chambre. Notre pays ne peut pas devenir le dépotoir des réfugiés du monde entier. » La charge est violente et, même si le vernis antisémite y est absent, on y trouve une bonne part du verbiage rexiste.

Si le Gouvernement a des devoirs d'humanité et de charité envers les étrangers, il en a plus encore envers ses propres nationaux. Il n'a pas le droit de tolérer que l'afflux des étrangers prive les Belges de leur gagne-pain ou les livre à une concurrence déloyale [...] La question des réfugiés est complexe. Elle ne peut pas se résoudre à la seule lumière du sentimentalisme de certains internationalistes [...] La Belgique ne peut tout de même pas devenir le dépotoir des réfugiés politiques du monde entier. (*La Libre Belgique*, 24 novembre 1938)

Hormis, l'usage d'un vocabulaire particulièrement dénigrant envers les réfugiés (« dépotoir ») et dénigrant pour ceux qui les défendent (« sentimentalisme »), un autre élément intéressant de cet extrait est l'ambiguïté sur le statut des victimes de la Nuit de Cristal. Si le texte rappelle dans son introduction que le débat a porté sur traitement dont les Juifs sont victimes « dans certains pays », par un étonnant glissement sémantique, les victimes de persécutions raciales se transforment en réfugiés politiques.



La Libre Belgique, 15 décembre 1938

Les centres de Merksplas et de Marneffe

Nous l'avons vu, la création de centres pour réfugiés relève d'un compromis politique. Il permet à la droite de montrer sa fermeté et à la gauche de mettre entre parenthèses une politique d'expulsion indéfendable. Émile Vandervelde, le « Patron », du haut de son autorité morale, prend la plume pour défendre leur mise sur pied.

Internement ; camp de concentration, dira-t-on peut-être. Soit ; mais comme je le disais l'autre jour à la Commission des Affaires étrangères : il vaut mieux, pour les soldats d'une armée vaincue, être internés chez des neutres ou chez des amis, que d'être livrés à des ennemis

mortels. Pareil expédient, bien entendu, n'est pas une solution. Ce n'est que l'amorce d'une solution. Mais il peut empêcher des choses irréparables. (Émile Vandervelde, *Le Peuple*, 16 octobre 1938)

Ces centres font l'objet d'un relatif consensus. La presse en parle peu, mais en donne globalement une image positive, insistant sur les formations professionnelles qui y sont prodiguées.

Nous parcourons les locaux qui ont été blanchis. Des hommes nettoient le parquet, gauchement ; ils n'ont point l'habitude. D'autres remontent des caves les énormes marmites où l'on fera bouillir la soupe. D'autres, sagement assis sur des bancs, écoutent l'enseignement qui leur est donné par certains des leurs. Car il s'agit d'adapter ces hommes à leur nouvelle existence. Ils étaient avocats, médecins, commerçants, employés en Allemagne. Ils seront agriculteurs ou manœuvre en Amérique si on veut bien les y accueillir. On leur apprend donc les langues : l'anglais, l'espagnol et le français. On leur apprend aussi un métier manuel. Ils seront menuisiers, cordonniers, mécaniciens. Tout cela grosso modo, évidemment. Des hommes doivent vivre de leurs mains. Il faut les y préparer, leur enseigner le rudiment d'un métier. (*Le Soir*, 22 novembre, 1938)

Ces centres sont gérés conjointement par l'État et le Comité d'Aide aux Réfugiés juifs. Ces derniers organisent régulièrement des appels de fonds pour permettre aux structures de fonctionner.

Le gouvernement a mis à notre disposition deux centres, à Merxplas et à Marneffe, où environ deux mille réfugiés pourront être hospitalisés, aux frais de notre Comité, en attendant leur émigration. L'entretien de ces réfugiés ainsi que l'équipement de ces centres requièrent des sommes considérables. Nos dépenses s'élèvent actuellement à 30 000 francs par jour. Le seul effort de la population juive en Belgique ne suffit plus pour assurer la continuation de notre action de sauvetage. C'est pourquoi nous adressons un pressant appel à tous les Belges pour qu'ils nous aident. (*Le Peuple*, 4 décembre 1938)

Un coût que *Le pays réel* laisse supposer qu'il est à charge de la communauté.

Sait-on ce que coûte, pour le moment, l'entretien des réfugiés juifs vivant aux camps de Merxplas et de Marneffe ? Environ 30 000 francs par jour, soit près d'un million par mois [...] Quand il n'y aura plus d'argent pour nourrir et habiller ces malheureux que deviendront-ils ? Ils se répandront tout naturellement dans nos villes pour y prendre le travail des Belges. (*Le pays réel*, 3 décembre 1938)

Des solutions hors d'Europe

Après la Nuit de Cristal, les États-Unis demeurent fermes sur ses quotas d'immigration, comme l'Angleterre sur la Palestine. Mais les démocraties s'efforcent de montrer qu'elles cherchent activement des solutions. Les Anglais ouvrent alors leurs portes à quelques milliers d'enfants, tandis que Roosevelt évite l'expulsion de 10 000 à 15 000 réfugiés détenteurs de visas provisoires sur le sol américain. Londres prospecte l'empire : Guyane britannique, Tanganyika, Kenya, Rhodésie du Nord et le Nyassaland. Sous son influence, l'Australie accueille finalement 15 000 réfugiés. Roosevelt agite toutes sortes de projets d'établissement,

en Asie et en Amérique du Sud, mais cela relève probablement plus de la communication que de projets véritables. La France est nettement plus silencieuse. Quant à la Belgique, une option congolaise surgit parfois dans la presse, en général parce que l'idée est évoquée à l'étranger. Cela fait alors l'objet d'un encart, suivi éventuellement le jour suivant par quelques réactions offusquées dans le courrier des lecteurs.

« Le Congo aux Juifs ? Ni aux Juifs ! Ni aux Allemands ! »

Léopold II n'a pas consacré sa vie, son génie et une grande partie de sa fortune à Israël, mais à la Belgique. Nos pionniers ne sont pas morts en Afrique pour la cause juive, mais pour celle de la Belgique et de la civilisation. (*Le pays réel*, 22 novembre 1938)

Cette poussée de fièvre fait suite à une déclaration du magnat américain de la presse William Randolph Hearst (NDLR l'homme qui a inspiré Orson Welles pour son *Citizen Kane*). Celui-ci suggère que les réfugiés juifs-allemands s'établissent dans les anciennes colonies du Reich, auxquelles, selon les dires du journal rexiste, « pourrait s'ajouter plus tard, s'il était nécessaire, le Congo belge. »

L'émigration de Juifs de Rhodes vers le Katanga est parfois soulevée. C'est sans lien direct avec le sujet qui nous préoccupe, mais le ton utilisé ci-dessous laisse peu de doute sur la manière dont une présence juive pouvait être perçue par les colons belges.

« Les Juifs et notre colonie. »

Un danger grave menace notre colonie. Si des mesures de contrôle extrêmement sévères ne sont pas prises d'urgence, certaines régions du Congo belge seront littéralement envahies par les Juifs. Les renseignements qui nous sont parvenus récemment ne laissent aucun doute à ce sujet. Des Israélites rhodiens notamment pénètrent en nombre de plus en plus considérable dans la partie orientale de la colonie¹⁹. (*La Libre Belgique*, 21 janvier 1939)

Mais globalement, hormis quand il s'agit du Congo, la presse belge se contente de relayer de façon neutre les communiqués des agences de presse ou des médias étrangers.

Monsieur Chamberlain a annoncé à la Chambre des Communes que les gouverneurs du Tanganyika (NDLR ancienne colonie allemande, future Tanzanie) et de la Guyane britannique (NDLR aujourd'hui République coopérative du Guyana), invités à dire si leurs territoires peuvent être mis à même de recevoir en grand nombre des réfugiés juifs, ont fait savoir, le premier qu'il est disposé à collaborer ; le second, que les organisations bénévoles s'occupant de l'établissement des réfugiés sont invitées à envoyer sur place des représentants chargés d'enquêter sur les possibilités du pays [...] La Palestine, a ajouté le Premier ministre, ne saurait de l'avis général, fournir une solution au problème des réfugiés juifs, mais elle a jusqu'ici apporté sa contribution à la solution de ce problème. (*Le Peuple*, 22 novembre 1938)

¹⁹ Le flux migratoire suggéré dans cet article paraît excessivement exagéré.

Certaines initiatives qui relèvent de la pure communication sont relayées telles quelles :

« La Guyane française va accueillir les réfugiés juifs qui désirent habiter cette colonie. » (*Le Peuple*, 16 janvier 1939)

Il s'agit en réalité du départ de 10 personnes par mois depuis le port de Saint-Nazaire.

Des dépêches, provenant notamment d'échos du comité de Londres, annoncent sporadiquement des solutions dont on sait aujourd'hui qu'elles reposaient sur des bases très précaires.

Il a été surtout fait mention d'une proposition du gouvernement des Philippines relative à l'établissement d'un nombre considérable d'immigrants sur son territoire et de l'enquête qui se poursuit sur les possibilités d'établissement des réfugiés en Guyane britannique, en Rhodésie du Nord et dans la Guyane néerlandaise. (*Le Peuple*, 15 février 1939)

En République dominicaine²⁰.

« Saint-Dominique acceptera 100 000 réfugiés juifs. »

Le gouvernement de la République vient d'accepter une proposition du comité intergouvernemental des réfugiés tendant à l'établissement de 100 000 réfugiés juifs d'Europe centrale. (*La Libre Belgique*, 18 janvier 1939)

En Chine²¹.

Des négociations pour l'établissement d'une colonie de cent mille réfugiés européens en Chine ont lieu actuellement entre un homme d'affaires allemand, M. Jacob Berglas, et les hauts fonctionnaires chinois. (*La Libre Belgique*, 22 juin 1938)

Ou en Alaska.

Le secrétaire d'État de l'Intérieur, M. Ickes, a suggéré que les États-Unis autorisent les Israélites allemands à se fixer dans l'Alaska, ajoutant que plusieurs projets ont été élaborés à ce sujet. (*La Libre Belgique*, 24 novembre 1938)

²⁰ L'opération Dorsa (Dominican Republic Settlement Association) dont il est question ici aboutira finalement à l'émigration de 5 000 Juifs en République dominicaine.

²¹ Voir entre autres : Marcia R. Ristaino, *Port of Last Resort: The Diaspora Communities of Shanghai*, Stanford University Press, 2001, p. 117-118.

Le Saint-Louis et autres paquebots errants

L'errance du paquebot *Saint-Louis* marque fortement les esprits, son histoire fait aujourd'hui partie de l'imaginaire collectif²². L'émotion qu'il a suscitée dans l'opinion publique a forcé le gouvernement belge à accepter d'accueillir une partie de son équipage. Mais le *Saint-Louis* n'est pas un cas isolé. Bien d'autres bateaux surchargés de réfugiés naviguent alors d'un port à l'autre sans trouver de havre d'accueil : Le *Flandre*, l'*Orduña*, le *Koenigstein*, le *Caribia*, le *Comte Grande*, le *Cap Norde*, le *General Artigas*... Des dépêches, telles que celle ci-dessous, rappellent de temps à autre les drames qui se jouent.

« Les “Juifs errants” sur un paquebot allemand. »

Georgetown, 26 (Guyane anglaise). Les autorités ont refusé d'accorder l'autorisation de débarquer 165 Juifs autrichiens, arrivés à bord du paquebot allemand « Koenigstein ». Les autorités ont motivé leur refus en faisant valoir l'impossibilité matérielle d'héberger ces Juifs. Ceux-ci avaient cependant à leur disposition 6 000 livres sterling et certains fonds devant leur permettre d'entreprendre des travaux de colonisation. Le « Koenigstein » avait auparavant fait escale à la Barbade où les réfugiés s'étaient également vus refuser l'autorisation de débarquer. (Havas) (*Le Peuple*, 27 février 1939)

Les passagers du Koenigstein pourront finalement débarquer à La Guaira (Venezuela), en mars 1939.

Mais c'est incontestablement le Saint-Louis qui capte le plus l'attention des médias. L'émotion soulevée par le sort de ses passagers poussera la France, le Royaume-Uni, la Hollande et la Belgique à les accueillir. Leur arrivée à Anvers fait l'objet de longs reportages dans la presse quotidienne.

Le passage à Flessingue du vapeur allemand Saint-Louis ayant été signalé à 9 h 30, une foule nombreuse de journalistes, photographes et cinéastes se pressait au hangar 18 de l'Escaut. On remarquait également la présence de nombreux gendarmes, policiers et douaniers, alertés, de crainte d'incidents qui, du reste, ne se produiront pas. Sur le quai se trouvaient notamment MM. Morris Troper et Touzyner, membres du Comité H.I.C.E.M.²³, ainsi que MM. Goldschmidt, Georges Woll et Mlle Blitz, du Comité bruxellois des réfugiés juifs, MM. Teitelbaum, de l'Ezra, J. Kan (Amsterdam), Melamad (France), ainsi que des délégués du German Refugian Cy et des quakers. Le grand paquebot, hissant le drapeau à croix gammée, se profile à l'horizon [...] L'attente est longue et on nous confirme que l'examen des passeports et des bagages prendra encore plusieurs heures [...] Une foule de plus en plus dense s'assemble sur le quai Jordaens et sur la promenade Sud. (*Le Soir*, 18 juin 1939)

A contrario, pour *Le pays réel*, la crise du *Saint-Louis*, et plus spécifiquement l'attitude des États-Unis face à celle-ci, offre des arguments de plus pour justifier une fermeture radicale de nos frontières.

²² Voir le texte de Sarah Timperman, *Réfugiés d'hier et d'aujourd'hui. Les cas de l'Aquarius et du Saint-Louis*, https://auschwitz.be/images/_expertises/2018-timperman-aquarius_saint-louis.pdf

²³ Organisation juive d'immigration créée en 1927 de la fusion de l'HIAS, l'ICA et Emigdirect.

L'Amérique qui possède d'immenses territoires et un président si disert et si humanitaire n'a pas cru pouvoir offrir l'hospitalité aux quelques centaines de réfugiés du *Saint-Louis* et c'est encore nous qui finalement avons dû les recueillir au terme de leur course vagabonde sur l'Atlantique [...] Il est plus sage de verrouiller nos frontières et d'imposer aux Juifs déjà entrés un régime assez sévère pour les dégouter de prolonger leur séjour sur notre sol. (*Le Pays réel*, 16 juin 1939)

Conclusion

Durant les années 1930, la question des réfugiés n'est pas secondaire, loin de là. Elle est centrale. Hier comme aujourd'hui, les tentatives pour trouver des solutions internationales, collectives, ont été des échecs. L'indignation affichée par l'immense majorité des gouvernements face à la politique antisémite des nazis n'a pas été suivie de mesures concrètes, sinon des protestations de pure forme. Le fiasco de la conférence d'Évian est certainement le moment le plus révélateur de cette passivité. Aucun gouvernement n'a voulu prendre le risque de s'aliéner son opinion publique en ouvrant les portes à ceux qui fuyaient les persécutions. Les initiatives pour venir en aide aux victimes furent pour la plupart d'origine privée.




Le Peuple. 18 juin 1939

Évidemment, les différences entre aujourd'hui et les années 1930 sont grandes. On ne peut comparer ceux qui fuient le Reich en 1938 et les migrants qui traversent la Méditerranée aujourd'hui. Les causes et les contextes ne sont pas les mêmes. Chercher des similitudes dans ces deux réalités n'est probablement pas pertinent. Ce qui l'est sans doute davantage, c'est de comparer les discours et de s'interroger sur les enjeux politiques liés aux réfugiés. Hier comme aujourd'hui, les responsables politiques paraissent hésiter entre posture morale ou « réaliste », certaines postures variant selon l'actualité, par crainte de l'opinion publique. L'engagement pour « une politique ferme mais humaine » est formulé presque identiquement en 1938. Il y a déjà cette fébrilité et ces flottements, avec le risque d'être critiqué sur sa gauche lorsqu'un drame humain fait la une de l'actualité et sur sa droite pour toute décision pouvant être perçue comme laxiste.

La lecture de la presse quotidienne de l'époque permet d'appréhender les opinions et les arguments qui se sont affrontés sur la question. Ils furent globalement de trois ordres : économique, social et politico-idéologique. L'inquiétude liée au réfugié est à gauche surtout d'ordre économique. Plus le curseur de celui qui s'exprime est orienté à droite, plus les arguments sociaux, sécuritaires et politiques gagnent en importance. Plus qu'une charge pour l'économie du pays – en convalescence depuis le krach boursier de 1929 –, les réfugiés représentent également une menace qui met en péril les bases de la société. Ils sont dangereux

parce qu'ils ne partagent ni notre culture ni notre religion, et sont perçus comme des agitateurs communistes²⁴. Derrière le spectre d'une invasion incontrôlée se niche celui de l'importation de la misère, de l'immoralité et de la délinquance. Les calamités que prédisent aujourd'hui les thuriféraires du grand remplacement sont déjà agitées dans les années 1930, sous d'autres formes bien entendu. L'argument qu'une politique un tant soit peu hospitalière puisse créer un « appel d'air » était lui aussi déjà énoncé. Les stéréotypes attribués aux réfugiés d'hier et d'aujourd'hui sont différents, mais les catégorisations à l'emporte-pièce sont toujours bien présentes. Par contre, la crainte communément répandue de la concurrence provoquée par la « main-d'œuvre étrangère » est nettement moins exprimée aujourd'hui. Lorsqu'il est question de préjudices causés par les réfugiés sur l'économie, c'est surtout l'incidence sur l'aide sociale qui est désignée.

Avant que la guerre n'éclate, c'est à gauche que l'on trouve l'expression de la plus grande solidarité vis-à-vis des victimes de la politique raciale nazie, mais cette distinction est réductrice. Des soutiens – et des divisions – apparaissent dans chaque groupe politique ou philosophique. Chez les socialistes et les communistes, la question est cependant moins abordée en 1939 qu'elle ne l'est en 1938. Est-ce parce que le gouvernement a globalement mis un terme à sa politique d'expulsion (mais non de refoulement) ou parce que la base ne suit pas ? Nous n'avons pas la réponse. Un élément apparaît cependant. Dès la fin de l'année 1938, alors que le sort de la République espagnole semble inexorablement scellé, celui de ses exilés devient une question dramatique. Même si, en termes arithmétiques, leur poids est moindre (en ce qui concerne la Belgique), leur force symbolique est énorme dans les mouvements antifascistes. Ils semblent prendre la place qu'occupaient jusque-là les Juifs chassés du Reich. Mais cette question est d'une tout autre nature, qu'il serait maladroit de vouloir synthétiser ici en quelques mots.

 <p>FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</p>	<p><i>Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.</i></p> <p><i>À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.</i></p> <p><i>Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.</i></p>
--	--

²⁴ Pour attester de la crainte de ces amalgames, On peut toujours lire dans la cour intérieure de l'ancien siège bruxellois du Comité d'Assistance aux Réfugiés Juifs, rue Roger Van Der Weyden, l'inscription en allemand : *Réfugiés ! Zeigt Euch der Gastfreundschaft die Ihr in Belgien genießt würdig! Führt Euch stets in mustergültiger Weise auf. Achtet die Sitten des Landes. Macht Euch nicht bemerkbar. Vermeidet es, auf den Strassen und an öffentlichen Orten Laut zu sprechen. Wahret Disziplin! Es handelt sich um Euer eigenes Interesse.* (Réfugiés ! Méritez l'hospitalité qui vous est accordée en Belgique ! Conduisez-vous toujours de manière exemplaire ! Respectez les usages du pays. Ne vous faites pas remarquer. Évitez de parler à haute voix dans les rues et endroits publics. Exercez vous-mêmes la discipline. Il s'agit de votre propre intérêt.) Voir notamment : <http://marolles-jewishmemories.net/fr/le-comite-dassistance-aux-refugiés-juifs/>